

Réouvrir la ville de New York : ce que les entreprises de restauration en extérieur, à emporter et à livrer doivent savoir

Maintenant que la ville de New York (NYC) remplit les critères de réouverture de [phase deux](#), les **entreprises de restauration en extérieur, à emporter et à livrer** peuvent reprendre leurs activités. Les entreprises de restauration en extérieur, à emporter et à livrer qui sont en train de reprendre leurs activités et celles qui sont restées ouvertes en tant qu'entreprises essentielles doivent satisfaire de nouvelles exigences.

Pour obtenir des réponses aux principales questions sur la réouverture, veuillez consulter « [Reopening New York City: Frequently Asked Questions](#) » (Réouvrir la ville de New York : foire aux questions). Les questions ne seront pas toutes applicables, mais nous espérons que cela vous aidera à mettre en œuvre de nouvelles mesures. La [page des entreprises sur le COVID-19](#) du Département de la Santé et de l'Hygiène Mentale de NYC fournit des renseignements complémentaires et des outils pour la réouverture et la poursuite des activités durant la crise de santé publique liée au COVID-19.

Veuillez consulter les mises à jour publiées sur nyc.gov/health/coronavirus. Les exigences municipales et de l'état peuvent être modifiées en fonction de l'évolution de nos connaissances concernant le COVID-19 et sur les moyens permettant de réduire la transmission et de protéger les New-Yorkais.

Rappelez-vous les quatre mesures clés pour prévenir la transmission du COVID-19 :

- **Restez chez vous si vous êtes malade** : Restez chez vous si vous êtes malade, et ne sortez que pour des soins médicaux essentiels (y compris un test de dépistage du COVID-19) ou d'autres courses essentielles.
- **Distanciation physique** : Restez à au moins six pieds des autres.
- **Portez une protection faciale** : Protégez ceux autour de vous. Vous pouvez être contagieux/se même sans symptômes et transmettre la maladie lorsque vous tousssez, éternuez ou même lorsque vous parlez. Porter une protection faciale peut contribuer à réduire la propagation du COVID-19.
- **Pratiquez une bonne hygiène des mains** : Lavez-vous souvent les mains à l'eau et au savon ou utilisez un désinfectant pour les mains à base d'alcool si vous ne disposez pas d'eau et de savon ; nettoyez régulièrement les surfaces fréquemment touchées ; ne vous touchez pas le visage avec des mains non lavées ; et, couvrez-vous le nez et la bouche avec un mouchoir ou votre manche, et non vos mains, lorsque vous tousssez ou éternuez.

Bien que vous ayez peut-être la possibilité de réouvrir vos portes après avoir pris les mesures ci-dessous, le meilleur moyen de réduire la propagation de la COVID-19 et de protéger vos salariés consiste à poursuivre le télétravail autant que possible. Ensemble, nous pouvons réduire la transmission du COVID-19 à NYC.

Que dois-je faire pour pouvoir réouvrir légalement mon entreprise ?

Mesures à prendre avant la réouverture

- Dressez un [plan de sécurité](#) et affichez-le sur votre lieu de travail.
- Lisez les [lignes directrices de l'État de New York \(NYS\)](#) et attestez votre conformité. L'État exige que vous attestiez avoir lu et compris les directives sectorielles publiées par l'État, et que vous les appliquerez. Vous pouvez remplir le formulaire d'attestation sur forms.ny.gov/s3/ny-forward-affirmation.

Le Département de la Santé de NYC peut modifier ses recommandations en fonction de l'évolution de la situation.

8.17.20